

Où s'asseoir en liturgie ?

7. Faut-il vraiment des sièges dans nos églises ?

Bernard XIBAUT

Il peut sembler iconoclaste de clore une série consacrée aux sièges dans les églises par la question radicale de leur utilité dans les espaces liturgiques.

Pourtant, nous savons bien que les chaises et les bancs qui remplissent aujourd'hui les nefs de nos édifices culturels sont apparus à une époque récente : on a longtemps connu davantage la déambulation que la position assise dans les travées des cathédrales et des églises de village. D'ailleurs, les grandes basiliques romaines continuent d'être dépourvues de sièges en temps ordinaire, même si on les équipe de chaises en plastique - ordinairement entreposées dans des chapelles - à l'occasion des grandes célébrations. Et que dire de l'Orient orthodoxe, qui nous offre aujourd'hui encore le modèle d'assemblées mobiles, évoluant dans les églises, entrant ou sortant en fonction des moments de l'action liturgique !

Il est vrai que l'installation fixe de sièges dans les nefs - comme il en existait précédemment dans les chœurs - a conféré un certain caractère statique à nos liturgies, surtout lorsque les bancs sont fixés de manière si étroite qu'ils empêchent quasiment toute circulation. De plus, le nombre de places, calculé en fonction de la pratique des temps anciens, n'est souvent guère adapté aux assemblées clairsemées d'aujourd'hui. Les habitudes génèrent alors l'éparpillement des fidèles, les places du fond étant souvent davantage plébiscitées que les premiers rangs.



Nef de la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

Cependant, il serait difficile de supprimer totalement les sièges fixes, d'autant que les normes de sécurité actuelles imposent l'attachement des chaises entre elles. À tout le moins convient-il de s'interroger sur la suppression d'un certain nombre de rangées devenues manifestement inutiles dans les temps ordinaires, quitte à ajouter des sièges mobiles lors d'événements exceptionnels.

Travaillons le confort des sièges dédiés à l'assemblée : des systèmes modernes de coussins rembourrés apportent un réel progrès dans le positionnement des fidèles et améliorent par conséquent leur écoute de la Parole de Dieu et leur « participation active ». Que dire des bancs coupant le dos des participants, qui devraient être absolument proscrits !

Telle ou telle chapelle permettra des expérimentations intéressantes, notamment la mise en place des sièges des fidèles en parallèle de la nef, de sorte que se créent en quelque sorte deux « chœurs » comme pour les stalles des moines. Ce dispositif sera plus difficile à imposer dans les grandes églises aux assemblées plus anonymes qui les fréquentent : les fidèles se trouveraient gênés par le face-à-face qui leur serait artificiellement imposé, alors qu'il suppose une connaissance des participants, comme c'est le cas dans les communautés religieuses.

En bref, refusons de nous laisser enfermer par des sièges dans un positionnement purement statique mais rendons leur grâce de favoriser grandement l'écoute et la méditation.